

WORKING PAPER

Série Cohésion sociale

2009 Année
européenne de la
créativité et de
l'innovation

Février 2009

par NICOLAS LEBRUN

**Solidarité**
Think Tank européen
Pour la Solidarité

www.pourlasolidarite.be

Le Think tank européen ***Pour la Solidarité*** (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, ***Pour la Solidarité*** initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

Pour la Solidarité organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.

Think tank européen ***Pour la Solidarité***

Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles

Tél. : +32.2.535.06.63

Fax : +32.2.539.13.04

info@pourolsolidarite.be

www.pourolsolidarite.be

LES CAHIERS DE LA SOLIDARITÉ

Collection dirigée par Denis Stokkink

Europe, énergie et économie sociale, Série Développement durable et ville, n°15, 2008

Décrochage scolaire, comprendre pour agir, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°14, 2007.

Séverine Karko, *Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives*, Série Développement durable territorial et politique de la ville, n°12, 2007.

Sophie Heine, *Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°11, 2007.

La diversité dans tous ses états, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°10, 2007.

Francesca Petrella et Julien Harquel, *Libéralisation des services et secteur associatif*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°9, 2007

Annick Decourt et Fanny Gleize, *Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°8, 2006.

Éric Vidot, *La Reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ?*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°7, 2006.

Anne Plasman, *Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°6, 2006.

Sarah Van Doosselaere, *Démocratie participative, dialogues civil et social dans le cadre du modèle social européen. Une description générale des concepts*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°5, 2004.

Anne Plasman, *Calcul des indicateurs de richesse économique et de solidarité en Belgique*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°4, 2004.

Entreprenariat collectif et création d'entreprises dans un cadre d'économie sociale, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°3, 2004.

Relevé, analyse, évaluation et recommandations en matière d'expériences innovantes de partenariats entre entreprises privées, syndicats et/ou ONG dans la lutte contre les discriminations et en matière d'intégration des populations immigrées, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°2, 2004.

Anne Plasman, Dimitri Verdonck, *La Politique de cohabitation-intégration à Bruxelles*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°1, 2004.

Introduction

« *Imaginer. Créer. Innover* ». Tel est le slogan de l'année européenne 2009. Après avoir mis à l'honneur le dialogue interculturel en 2008, l'Union européenne a décidé de célébrer cette année comme l'« Année européenne de la créativité et de l'innovation ». Son coup d'envoi a été donné le mercredi 7 janvier 2009 en République tchèque, à Prague, pays qui vient de prendre la présidence semestrielle du Conseil de l'UE, en présence de Ján Figel, commissaire européen en charge de l'éducation, la formation, la culture et la jeunesse. Selon le commissaire une telle année européenne « constitue un moyen d'action efficace, car elle permet de sensibiliser l'opinion publique, de diffuser des informations sur les bonnes pratiques, de stimuler l'enseignement, la recherche, la créativité et l'innovation, et enfin de promouvoir le débat et le changement. En associant des mesures à l'échelon communautaire, national, régional et local, l'Année européenne peut engendrer des synergies et contribuer à orienter le débat sur des questions précises. »¹

La créativité et l'innovation sont au cœur de nos économies et de leur renouvellement sous une forme durable. Ces deux concepts sont essentiels à la transition de l'économie de l'Union européenne vers une économie de la connaissance, dans la perspective de la stratégie de Lisbonne. Il s'agira donc ici d'analyser les différentes politiques européennes concernées par l'innovation et la créativité mais aussi par la recherche et le développement afin de mieux cerner dans quel cadre s'insère cette nouvelle édition de l'année européenne. Après une brève présentation des concepts d'innovation et de créativité, nous aborderons l'année européenne 2009. Ensuite, nous nous intéresserons à l'innovation en matière de recherche et développement. Nous continuerons en visualisant les liens entre l'éducation et la formation, d'une part, et la créativité et l'innovation, d'autre part. Enfin, nous nous pencherons sur l'innovation sociale et environnementale.

Classiquement, le terme d'innovation renvoie à une perspective applicative ; en ce sens ce terme se distingue de ceux d'invention et de découverte. Une innovation est le plus souvent considérée de manière technologique comme la mise au point, suivie de sa commercialisation, d'un produit plus performant dans le but de fournir des services nouveaux ou améliorés. Quant aux types d'innovation, on parle soit d'innovation de rupture, qui modifie en profondeur les conditions d'une situation, ou par incréments auquel cas il s'agit d'améliorations sensibles. Aujourd'hui, l'innovation ne ressort plus seulement du domaine technique mais est également devenue centrale au sein des politiques économiques des États.

Ainsi, au fur et à mesure, le terme de politiques d'innovation est apparu et a gagné en importance. Les politiques de l'innovation concernent principalement l'économie et donc la croissance : en favorisant l'innovation au sein d'un pays, on en fait le levier d'une croissance à long terme (durable, collective et pour les générations à venir).

¹europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/482&format=PDF&aged=1&language=FR&guiLanguage=fr

A la base de l'innovation, on trouve la recherche et le développement ; le niveau technologique déterminant souvent le niveau de vie d'un pays. D'où la nécessité des pouvoirs publics d'inciter à l'innovation, bien que les investissements risqués ne soient pas toujours directement rentables. Et, de fait, les investissements en recherche et développement sont souvent les premières victimes des ralentissements économiques conjoncturels. L'innovation représente donc un enjeu majeur en économie : c'est un moyen d'acquérir un avantage compétitif en répondant aux besoins du marché et des consommateurs, en poursuivant une stratégie d'entreprise.

L'innovation, au sein des politiques publiques, se décline en tant que politique d'innovation d'une part et en tant que système d'innovation d'autre part. Les politiques d'innovation désignent des aides que les États mettent en œuvre pour promouvoir l'innovation à l'aide de subventions ou de défiscalisation par exemple. Les systèmes d'innovation, lorsqu'ils sont liés à la politique d'innovation désignent toutes les activités, méthodes, processus et techniques favorisant l'emploi, la création et le développement des entreprises, et donc la croissance, la compétitivité et la performance économique des États ou des entreprises.

La créativité, quant à elle, est la capacité de la part d'un individu ou d'un groupe d'imaginer et de réaliser quelque chose qui soit nouveau ou de découvrir une solution originale à un problème. Ce concept de créativité est lié à ceux d'efficacité et d'efficience : il s'agit donc de produire en un laps de temps limité une quantité importante de solutions utiles, nouvelles et originales.

Il est possible de décliner la créativité de trois manières : on peut soit la considérer comme un acte visant à créer quelque chose de nouveau, soit comme une capacité à trouver des solutions originales ou encore comme une volonté de transformer le monde.

On ne pourrait clore cette première partie sans parler de Joseph Schumpeter, penseur économiste de l'innovation. Selon lui, l'innovation est le fondement et le ressort de la dynamique de l'économie. L'économie est pour lui en mue permanente : une série de cycles, de vagues d'innovation, allant de l'expansion à la récession et de la reprise à la crise. L'innovation est donc non seulement au fondement du processus de croissance, mais aussi de transformations structurelles plus importantes, elle est à la fois source de croissance et facteur de crise. C'est ce que Schumpeter résume par la formule « destruction créatrice ».

I/ L'année européenne 2009 : une année de plus ?²

L'idée des « années européennes » a été mise en place en 1983 par la Commission européenne. Le principe est de mettre en évidence un thème particulier et de le décliner dans les divers domaines des politiques européennes tout au long de l'année. Le but est d'informer, de sensibiliser les citoyens européens et les États et de nouer le dialogue avec ceux-ci. C'est la Commission européenne qui, après avoir proposé le thème de l'année au Conseil des Ministres et au Parlement européen, est responsable de sa promotion auprès des citoyens européens, au travers de manifestations publiques.

Après avoir choisi le dialogue interculturel pour 2008, l'année 2009 a été déclarée « Année européenne de la créativité et de l'innovation » par la Commission européenne afin que l'Europe stimule sa capacité à innover et à créer pour des raisons tant économiques que sociales. Son coup d'envoi a été donné début janvier à Prague, en présence de Ján Figel, le commissaire européen en charge de l'éducation, la formation, la culture et la jeunesse.

L'initiative de l'année européenne de la créativité et de l'innovation est partie d'une recommandation du Parlement européen et du Conseil de décembre 2006 selon laquelle il nécessaire réfléchir aux méthodes d'enseignement et d'évaluation des acquis éducatifs ainsi que sur la motivation et l'esprit d'initiative, sur lesquels repose la capacité de création et d'innovation. L'année européenne 2009 est donc aussi une initiative transversale, c'est-à-dire qu'elle englobe l'éducation, la culture mais également le monde de l'entreprise, des médias ou encore les politiques sociales tout en insistant sur les compétences clés pour l'éducation et la formation acquises tout au long de la vie.

Les objectifs principaux de l'année européenne de la créativité et de l'innovation sont les suivants :

- la promotion artistique et créative dans tous les types d'enseignement ;
- la diversité culturelle et son rôle dans la créativité et l'innovation ;

²http://www.create2009.europa.eu/index_en.html

http://ec.europa.eu/growthandjobs/index_fr.htm

<http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/l29020.htm>

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/482&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=fr>

<http://www.fenetreurope.com/php/page.php?section=actu&id=10753>

<http://www.innovationlejournal.fr/spip.php?article2393>

http://www.europarl.europa.eu/news/public/story_page/037-45488-005-01-02-906-20090106STO45487-2009-05-01-2009/default_fr.htm

http://www.touteurope.fr/index.php?id=2778&cmd=FICHE&uid=3748&no_cache=1

- les technologies de l'information et de la communication (TIC) comme source de créativité ;
- la valorisation des mathématiques et sciences au service d'une politique active ;
- le développement d'une attitude entrepreneuriale en termes d'innovation et de créativité dans un but de prospérité et de développement durable ;
- la mise en place de stratégies locales et régionales fondées sur la créativité et l'innovation ;
- l'innovation dans les services publics et privés.

Durant cette année, tout un ensemble d'activités sera mis en place dans les États membres pour créer un environnement stimulant et propice à la créativité, à l'innovation, à l'enseignement et à la recherche, pour favoriser la résolution des problèmes par l'utilisation pratique des connaissances et des idées, et engendrer des synergies ainsi que susciter une volonté de faire de ces questions politiques des priorités durables. Il s'agira, entre autres, de campagnes d'information et de sensibilisation de l'opinion publique à toutes les formes d'innovation et de créativité (sociales, technologiques, artistiques, culturelles...), la stimulation de la recherche et de l'enseignement, notamment des mathématiques, des sciences, de l'informatique et des technologies, la promotion de bonnes pratiques, d'études, d'enquêtes, de débats, de réunions et de conférences et d'un vaste éventail de projets sur le plan à la fois régional, national et européen.

Le thème de « créativité et d'innovation » choisi est révélateur des priorités actuelles au sein de l'Union européenne. En 2009, l'idée est de promouvoir les capacités de créativité et d'innovation grâce aux systèmes d'éducation et à la formation continue, l'un des objectifs à long terme de l'UE, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne débutée en 2000, étant de faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus performante et la plus compétitive au monde d'ici à 2010. C'est-à-dire, une société où l'accent est mis sur l'utilisation performante du savoir et le développement rapide de l'innovation et où les citoyens ont besoin de qualifications et de compétences pour conduire le changement.

A l'instar des éditions précédentes, cette année européenne s'appuie sur des programmes et initiatives existant déjà dans de nombreux domaines. Cette année, ils engloberont non seulement l'éducation et la formation comme thèmes majeurs, mais également l'entreprise, les médias, la recherche, les politiques sociales et régionales et le développement rural. Ces programmes existants sont notamment :

- programme « Éducation et formation tout au long de la vie » ;
- Pacte européen pour la jeunesse ;
- programme « Culture 2007-2013 ».

Il est à noter qu'aucun budget spécifique et distinct, dans le cadre des fonds structurels 2007-2013, n'a été alloué par la Commission à cette année européenne car celle-ci s'articulera autour des différents programmes communautaires où des ressources existent déjà. La Commission européenne préconise des stratégies visant à l'innovation régionale et

susceptibles de généralisation dans le cadre du FEDER. Les programmes opérationnels de la politique régionale ont pour vocation de financer des stratégies d'innovation. Il s'agit d'établir un lien entre les programmes régionaux d'actions innovatrices cofinancés par le FEDER et les programmes opérationnels.

En conclusion de cette première partie, nous pouvons tirer l'enseignement que si ce thème a été mis à l'honneur cette année, ce n'est pas en vain. En effet, cette thématique accentue la volonté de la part de l'UE de poursuivre les objectifs de la stratégie de Lisbonne.

II/ Les politiques européennes en matière de Recherche, Développement Technologique et Innovation (RDTI)³

L'innovation en Europe est actuellement conçue et définie en grande partie dans le cadre de la stratégie de Lisbonne (adoptée en 2000) qui vise à faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive et dynamique au monde en créant plus d'emplois dans une perspective de croissance durable.

La stratégie de Lisbonne⁴ est l'axe majeur de politique économique et de développement de l'Union européenne pour la période 2000–2010, décidé au Conseil européen de Lisbonne de mars 2000 par les quinze États membres de l'Union européenne d'alors. L'objectif de cette stratégie est de faire de l'Union européenne l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration qualitative et quantitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale. Les grands thèmes sont :

- une Europe plus démocratique et plus transparente ;
- une Europe plus efficace ;
- une Europe des droits et des valeurs, de la liberté, de la solidarité et de la sécurité ;
- l'Europe en tant qu'acteur sur la scène mondiale.

Les moyens envisagés sont la réalisation d'une série de réformes globales et interdépendantes dont les champs sont **l'innovation** comme moteur du changement, l'« économie de la connaissance » et le renouveau social et environnemental. La stratégie a été renouvelée et recentrée en 2005 sur la croissance économique et l'augmentation de l'emploi.

³ *Les stratégies et actions innovatrices : principaux résultats de quinze années d'expérimentation régionale*, document de travail de la Commission européenne, DG Politique Régionale, octobre 2006.

Les régions, actrices du changement économique : innover grâce à la politique régionale européenne, Commission européenne, DG Politique Régionale, Belgique, 2006.

Les régions, actrices du changement économique : renforcer la compétitivité par des technologies et produits innovants et des communautés prospères, Commission européenne, DG Politique Régionale, Belgique, mars 2007.

⁴ http://europa.eu/lisbon_treaty/

La stratégie de Lisbonne avait établi un objectif d'investissement en termes de recherche et développement (RD) à hauteur de 3% du PIB. Seuls deux des 27 États membres (la Finlande et la Suède) et 21 régions⁵ sur 269 l'ont atteint en 2005 ; le secteur privé finance à hauteur de 54% la RD, quant au secteur public son investissement se chiffre à 35%. La moyenne de l'UE en termes d'investissement du PIB en RD stagne en 2009, et ce depuis 2005, à 1.84%.

La croissance économique est de plus en plus liée à la capacité des économies à évoluer et innover. Il s'agit donc de créer un environnement favorable au développement de la recherche et à l'innovation et d'assurer ainsi une transition vers une économie de la connaissance. Ce ne sont donc pas seulement l'apport en capital et le développement d'infrastructures qui permettent la croissance économique, mais également et surtout l'amélioration des connaissances et la diffusion des technologies.

Suite à l'ouverture des économies européennes, l'UE est confrontée à une nouvelle concurrence et l'affronte différemment selon sa capacité à gérer et générer de l'innovation. Car, au sein d'une économie ouverte, la compétitivité ne dépend plus des coûts et avantages comparés mais de la capacité de répondre aux besoins du marché en créant de manière innovante des nouveaux produits à valeur ajoutée. L'innovation concerne donc non seulement la conception des produits mais aussi un ensemble d'autres facteurs tels que la prospection, l'organisation, la production, la distribution ou la formation. Des services non concurrentiels (éducation, santé) peuvent également bénéficier d'une démarche innovante. Bien que les régions les moins développées puissent, dans un premier temps, jouir de leurs avantages comparatifs en termes de coût de main-d'œuvre moins élevée pour attirer des investissements, il est nécessaire pour celles-ci d'investir à long terme dans l'innovation pour devenir compétitives à l'échelle internationale.

Après avoir été abordée de manière linéaire, l'innovation est aujourd'hui considérée comme le résultat de la qualité des interactions entre producteurs, utilisateurs et médiateurs des connaissances ; et l'espace territorial est propice à ces interactions de qualité. Territoire et culture communs permettent le développement de pôles compétitifs et innovants. C'est donc dans les régions les plus avancées que capitaux, compétences et infrastructures nécessaires à l'innovation sont le plus présents. Il existe dans ces régions des acteurs de qualité ainsi qu'une expertise plus importante propices, tous deux, à l'innovation.

Les régions forment donc le terreau essentiel à l'innovation car lorsque divers facteurs (intellectuels, commerciaux, financiers) sont réunis géographiquement, l'innovation en est positivement influencée. Les régions sont la base territoriale des groupes d'opérateurs innovants ou clusters⁶. C'est donc au niveau des régions et des politiques régionales que les synergies sont à même d'être les mieux développées en vue de renforcer la capacité de l'UE à innover.

⁵ Classification NUTS 2.

⁶ Un cluster est un de pôle de compétence dit aussi pôle de développement, de compétitivité et d'excellence. Un pôle de compétence est une région, le plus souvent urbanisée, où s'accumulent des savoir-faire dans un domaine technique, qui procurent un avantage compétitif. La prospérité ainsi apportée tend à se propager aux autres activités locales.

L'aide financière aux régions dans les secteurs de la recherche, du développement technologique et de l'innovation (RDTI) est principalement le fait des fonds structurels européens et en particulier du Fonds Européen de Développement Régional (à 97% pour la période 2000–2006 sur un total de 10.5 milliards d'euro). Cette aide financière se répartit en quatre domaines d'activité : projets de recherche (instituts et universités) – infrastructures de recherche et d'innovation (instituts publics) – transferts d'innovation et de technologie – formation de chercheurs.

De plus, le FEDER a également financé 180 projets d'actions innovatrices fonctionnant à la manière de laboratoires d'idées pour les régions les moins développées et portant sur trois thèmes : l'économie régionale fondée sur la connaissance et l'innovation technologique ; la société de l'information et le développement régional (e-EuropeRegio⁷) ; et l'identité régionale et le développement durable.

Quatre priorités ont été définies afin d'améliorer les investissements en RDTI au sein de l'UE :

- renforcer la coopération entre entreprises et avec les instituts de recherche et inciter à la création de clusters ;
- soutenir la RDTI dans les PME et leur permettre l'accès aux RDTI des instituts ;
- appuyer les initiatives régionales transfrontalières dans la RDTI ;
- renforcer la RDTI dans les domaines des TIC, des infrastructures et ressources humaines.

Quatre autres priorités pour faciliter l'innovation et promouvoir l'esprit d'entreprise ont été également décidées :

- rendre l'offre régionale en RDTI plus accessible et efficace aux entreprises et PME ;
- offrir des services aux entreprises pour être plus compétitives et s'internationaliser ;
- exploiter au maximum les points forts de l'Europe dans les éco-innovations ;
- encourager le développement de sociétés innovantes et de l'entrepreneuriat.

Afin de mettre en œuvre cette stratégie de l'innovation, les régions doivent s'engager dans des processus politiques à long terme et développer des Systèmes Régionaux d'Innovation (SRI). Un SRI est un ensemble d'acteurs et de ressources mis en interaction afin de susciter l'innovation dans une région. Ce système permet d'identifier les infrastructures et les sources d'expertises disponibles, de bénéficier de financements et de connaissances ainsi

⁷ Le projet e-EuropeRegio consiste à :

- faire passer tous les citoyens à l'ère du numérique et à la communication en ligne ;
- créer une Europe qui maîtrise le numérique, grâce à une culture d'entreprise adaptée ;
- veiller à ce que ce processus inclut la dimension sociale et obtienne la confiance du consommateur.

que d'optimiser les compétences et les synergies. Dans ce contexte, les décideurs politiques adoptent plus un rôle de catalyseur que de prescripteur. Ces systèmes régionaux d'innovation ont permis :

- une meilleure perception pour savoir comment promouvoir l'innovation ;
- une meilleure coopération des acteurs et meilleure circulation de l'information ;
- une confrontation des politiques d'innovation entre régions ;
- un développement d'une démarche itérative (identification des secteurs prioritaires, des actions à mener, expérimentation, évaluation et généralisation) ;
- une augmentation des budgets en faveur de l'innovation ;
- le développement d'une culture de l'innovation.

Selon une approche en termes sectoriels (intérêts communs pour des acteurs publics / privés), les stratégies régionales d'innovation ont comme but de mobiliser des acteurs d'un même domaine d'activité en vue de :

- dresser un état de la situation du domaine dans la région et le comparer aux autres régions ;
- établir des priorités sectorielles ;
- identifier et répartir les financements alloués ;
- définir les interventions publiques dans le cadre dans plan d'action à long terme en vue de développer un apprentissage collectif.

Afin de bien définir l'action à mener en matière d'innovation, il faut analyser les besoins régionaux et la situation socio-économique et concurrentielle de la région. Cette évaluation contiendra une identification des forces et faiblesses de la région (atouts et contraintes) et des indicateurs de mesure de l'offre (expertise, infrastructures, financements) et de la demande (besoins). Tout cela permettra de déterminer les secteurs porteurs pour l'économie et donc ceux dans lesquels il faut innover. Sur base de cette évaluation continue des besoins, il s'agit alors pour l'autorité régionale de définir une stratégie donnant lieu à un cadre cohérent pour des actions en faveur de l'innovation.

Il est encore nécessaire pour l'UE de faire un effort afin d'augmenter le niveau d'innovation dans les régions les moins développées d'Europe pour créer des emplois et de la croissance. De plus, les fonds structurels aussi bien que les partenaires régionaux peuvent jouer un rôle important. L'initiative communautaire, pour la période 2007-2013, intitulée « les régions, actrices du changement économique » a donné lieu à un programme d'innovations visant au développement économique des régions de l'UE.

Enfin, les projets innovants se sont vus récompensés en 2008 par le prix « RegioStars 2008 » : l'objectif est d'identifier des bonnes pratiques innovantes du développement régional dans les deux catégories que sont « une économie régionale fondée sur la connaissance et l'innovation technologique » (- soutien aux grappes d'entreprises -

transferts technologiques des instituts de recherche au PME –) et « développement économique durable » (efficacité énergétique et énergies renouvelables – technologies de l'environnement).

III/ Les Programmes-cadres en matière d'innovation et de recherche⁸

Le programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (PIC) couvre la période 2007–2013 et dispose d'un budget total de plus de 50 milliards d'euros (soit une hausse de 63% par rapport au 6^{ème} PIC). Il a été mis en place par la DG Entreprises et Industrie afin de répondre aux objectifs de la stratégie de Lisbonne renouvelée et de stimuler ainsi la croissance et les emplois au sein de l'UE. Ce programme propose un cadre cohérent pour améliorer la compétitivité et le potentiel d'innovation au sein de l'UE, au travers d'actions qui appuient le développement de la société de la connaissance ainsi que le développement durable reposant sur une croissance économique équilibrée. Il encourage en particulier l'utilisation des technologies de l'information, des écotecnologies et des sources d'énergie renouvelables. Ce programme-cadre comporte trois sous-programmes : le programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise ; le programme d'appui stratégique en matière de TIC ; et, le programme « Énergie intelligente – Europe ». Les intérêts des petites et moyennes entreprises (PME) et l'éco-innovation constituent des priorités transversales de ce programme et se reflètent dans son ensemble.

a) Le programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise est un ensemble d'actions dont l'objectif est de promouvoir l'esprit d'entreprise, la compétitivité industrielle et l'innovation. Ce programme vise en particulier les PME : que ce soient les entreprises à fort potentiel de croissance de haute technologie, les micro-entreprises ou les entreprises familiales. Ce programme a pour but de favoriser l'accès des PME, lors de leur lancement et de leur croissance, aux financements et aux investissements grâce au capital-risque et à la garantie des prêts. Il permet également l'accès des entreprises à des informations, des conseils et à la législation communautaire. Le programme prévoit par ailleurs l'échange de bonnes pratiques entre les États membres afin de créer un meilleur environnement réglementaire et administratif pour les entreprises et l'innovation. Le programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise se base sur certains instruments financés par le programme pluriannuel pour les entreprises et l'esprit d'entreprise, le sixième programme-cadre pour la recherche, et le programme LIFE.

b) Le programme d'appui stratégique en matière de TIC a comme but de promouvoir l'adoption et l'exploitation des technologies de l'information et de la communication (TIC) – pilier de l'économie de la connaissance – par la mise en place d'un espace européen unique de l'information offrant à tous des services efficaces et rentables dans des domaines d'intérêt public. Ce programme prévoit également de renforcer le marché des produits et

⁸ <http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/n26104.htm>

<http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/i23022.htm>

services liés aux TIC et de stimuler les performances européennes en matière d'innovation et de compétitivité en renforçant l'investissement. Le programme participe à la nouvelle stratégie « 2010: Société européenne de l'information » et intègre les instruments financés antérieurement par les programmes eTEN, eContenu et Modinis.

c) Le programme « Énergie intelligente – Europe » a comme volonté de promouvoir l'efficacité énergétique, l'utilisation rationnelle des ressources énergétiques et les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Ce programme soutient l'amélioration de l'énergie durable par l'adoption d'énergies nouvelles et renouvelables, une plus large pénétration sur le marché de ces énergies, la diversification de l'énergie et des carburants, l'augmentation de la part de l'énergie renouvelable et la réduction de la consommation énergétique finale. Une attention particulière est accordée au secteur des transports. Ce programme a pris le relai du précédent programme « Énergie intelligente – Europe » (2003–2006).

Le PIC se conjugue avec d'autres initiatives communautaires majeures. Le programme-cadre participe ainsi à réaliser les objectifs communautaires en matière de recherche, de cohésion, d'environnement, d'éducation et de formation. Le PIC facilite aussi l'accès au financement pour les entreprises dont les activités portent sur l'innovation, la recherche et le développement. Il aide également les entreprises à participer au 7e programme-cadre pour la recherche et le développement technologique (7e PC–RDT).

Le septième programme-cadre pour la recherche et le développement technologique (2007–2013) intitulé « bâtir l'Europe de la connaissance » et mis en place par la DG de la recherche est au cœur de la stratégie de Lisbonne : la recherche a son rôle dans le renforcement de la croissance et de l'emploi au sein de l'UE. Le septième programme-cadre de recherche est une occasion pour l'UE de construire et de développer l'Espace européen de la recherche (EER). Pour atteindre cet objectif, la Commission souhaite augmenter le budget annuel de l'UE en matière de recherche.

L'Espace Européen de la Recherche (EER) est la mise en place par l'UE d'une politique unifiée en matière de recherche et d'innovation. Il s'agit d'une forme de marché commun pour la recherche. C'est en 2000 que l'UE a décidé de réaliser cet espace unifié dont les objectifs sont :

- permettre aux chercheurs de se déplacer et d'interagir sans entraves, bénéficier d'infrastructures d'envergure mondiale et collaborer avec des réseaux d'institutions de recherche ;
- partager, enseigner et mettre en valeur efficacement les connaissances à des fins sociales, commerciales et politiques ;
- optimiser et ouvrir les programmes de recherche européens, nationaux et régionaux afin de soutenir la meilleure recherche à travers l'Europe et coordonner ces programmes pour répondre ensemble aux principaux défis ;
- développer des liens étroits avec des partenaires du monde entier afin que l'Europe bénéficie du progrès mondial des connaissances, contribue au

développement mondial et adopte un rôle important dans les initiatives internationales visant à résoudre des questions d'importance mondiale.

Un tel espace encouragerait les citoyens à faire carrière dans la recherche et inciterait l'industrie à investir davantage dans la recherche européenne ; l'objectif de l'UE de consacrer 3% du PIB à la recherche serait ainsi atteint, et cela contribuerait à une croissance et des emplois durables. L'espace européen de recherche est ainsi devenu un pilier central de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, aux côtés de l'achèvement du marché unique, de la stratégie d'innovation élargie et de la création d'un espace européen de l'enseignement supérieur.

Le septième programme-cadre doit également répondre aux besoins, en termes de recherche et de connaissance, de l'industrie et plus généralement des politiques européennes. Il se décline en quatre programmes principaux qui sont :

- le programme « Coopération » dont le but est de stimuler la coopération et de renforcer les liens entre l'industrie et la recherche dans un cadre transnational. L'objectif est de construire et consolider un leadership européen dans des domaines clés de la recherche ;
- le programme « Idées » doit servir à renforcer la recherche exploratoire, c'est-à-dire la découverte de nouvelles connaissances qui changent fondamentalement notre vision du monde et notre mode de vie. Le but est de renforcer l'excellence de la recherche européenne en favorisant la concurrence et la prise de risques ;
- le programme « Personnes » mobilise des ressources financières importantes pour améliorer les perspectives de carrière des chercheurs en Europe et attirer plus de jeunes chercheurs de qualité en encourageant la formation et la mobilité ;
- le programme « Capacités » a comme objectif de donner aux chercheurs des outils performants pour renforcer la qualité et la compétitivité de la recherche européenne. Il s'agit d'investir davantage dans les infrastructures de recherche dans les régions les moins performantes, dans la formation de pôles régionaux de recherche et dans la recherche au profit des PME.

IV\ Le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie

La notion d' « éducation et de formation tout au long de la vie » constitue un élément clé de la stratégie de Lisbonne. Cette notion revêt une importance fondamentale pour la compétitivité et l'innovation, mais aussi pour l'intégration sociale, la capacité d'insertion professionnelle et la citoyenneté active. Le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, couvrant la période 2007-2013, a pour objectif de contribuer au développement de l'UE en tant que société de la connaissance conformément aux objectifs

de la stratégie de Lisbonne. Ce programme a comme principal objectif de favoriser les échanges, la coopération et la mobilité entre les différents systèmes d'éducation et de formation de l'UE ; et ce afin qu'ils deviennent une référence mondiale de qualité. Les objectifs spécifiques concernant l'éducation et la formation tout au long de la vie dans l'UE sont :

- développer un enseignement et une formation accessible et de qualité ainsi que promouvoir un niveau de performance élevé et l'innovation ;
- encourager la mise en place d'un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie ;
- contribuer à la cohésion sociale, à la citoyenneté active, au dialogue interculturel, à l'égalité hommes-femmes et à l'épanouissement personnel ;
- promouvoir la créativité, la compétitivité, la capacité d'insertion professionnelle et le renforcement de l'esprit d'initiative et d'entreprise ;
- promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique ;
- développer les moyens offerts par les technologies de l'information et de communication (TIC) ;
- créer un sentiment de citoyenneté européenne dans le respect des valeurs, des peuples et des cultures ;
- valoriser la coopération entre les secteurs de l'éducation et de la formation ;
- contribuer à la qualité en encourageant une utilisation optimale des résultats, des produits et processus innovants ainsi que l'échange de bonnes pratiques.

Les bénéficiaires de ce programme sont autant les élèves, étudiants et personnes en formation que le personnel éducatif, les travailleurs, ainsi que les entreprises, les partenaires sociaux, les associations, les centres de recherche et organismes, les associations sans but lucratif, organisations bénévoles et organisations non gouvernementales (ONG).

Le programme d'éducation et de formation tout au long de la vie devrait ainsi contribuer à la réalisation de l'espace européen de l'enseignement supérieur (processus de Bologne), en particulier l'objectif de faire de l'enseignement et de la formation une référence de qualité mondiale d'ici 2010 et de mettre l'accent sur l'apprentissage des langues étrangères d'après les conclusions du Conseil européen de Barcelone en 2002. Il s'inscrit également dans le cadre des objectifs concrets futurs des systèmes d'éducation :

- Le programme de travail « Éducation et formation 2010 » ;
- le plan d'action en matière de compétences et de mobilité ;
- le plan d'action sur l'apprentissage des langues et de la diversité linguistique.

La gestion du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie est répartie entre la Commission et les États membres. Ce programme est divisé en six sous-programmes sectoriels dont les actions de mobilité représentent la majorité du budget. L'enveloppe financière du programme pour sa durée est fixée à 6,97 milliards d'euros. Des montants minimaux à allouer aux programmes sectoriels sont définis, soit 13 % à Comenius, 40 % à Erasmus, 25 % à Leonardo da Vinci et 4 % à Grundtvig. La Commission assure un suivi et une évaluation réguliers du programme d'action en coopération avec les États membres.

La mise en œuvre du programme se fait en cohérence avec le programme de travail « Éducation et formation 2010 ».

L'innovation est au cœur de ces six sous-programmes. Elle est explicitement visée par les programmes Erasmus et Leonardo da Vinci. Innovation et formation continue forment donc un couple constitutif de la stratégie de Lisbonne. Le programme Erasmus concerne l'enseignement supérieur ainsi que la formation professionnelle de niveau supérieur, y compris les études doctorales. Ce programme vise, d'une part, le soutien de la réalisation d'un espace européen de l'enseignement supérieur, et d'autre part, le renforcement de la contribution de l'enseignement supérieur et du perfectionnement professionnel au processus d'innovation.

Le programme Leonardo da Vinci concerne l'enseignement et la formation professionnels autres que de niveau supérieur. Les trois objectifs de ce programme sont d'aider les participants aux formations à acquérir et à utiliser des connaissances, des aptitudes et des qualifications contribuant à leur épanouissement personnel, leur aptitude à l'emploi et leur participation au marché du travail européen ; de soutenir l'amélioration de la qualité et l'innovation ; et, d'améliorer l'attrait de l'enseignement et de la formation professionnels et la mobilité.

- Le programme « Education et formation 2010 » :

La réalisation d'un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie est devenue le principe phare du développement de la politique en matière d'éducation et de formation au sein de l'UE. Pour cela, il est nécessaire de moderniser les systèmes de formation et d'éducation européens et d'en faire une référence de qualité au niveau mondial d'ici à 2010. Les Ministres d'Education se sont mis d'accord sur trois buts majeurs à atteindre d'ici à 2010, au bénéfice des citoyens et de l'UE :

- améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation dans l'UE ;
- assurer leur accessibilité à tous ;
- ouvrir l'éducation et la formation au monde extérieur.

Le programme « Education et Formation 2010 » est lié, en particulier, à deux processus visant eux aussi à la réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne. Le processus de Copenhague qui englobe toutes les actions en matière d'éducation et de formation au niveau européen, y compris l'enseignement et la formation professionnels. Et le processus de Bologne, lancé en 1999, qui vise au développement de l'espace européen de l'enseignement supérieur. L'éducation et la formation jouent un rôle essentiel dans une économie fondée sur la connaissance et contribuent pleinement à la stratégie de Lisbonne.

V/ Innovation sociale, innovation environnementale

- Innovation et expérimentation sociales :

Par « innovation sociale », on entend la mise en œuvre de réponses créatives aux besoins sociaux. L'innovation sociale recouvre un large éventail de domaines, allant de la réinsertion aux soins de santé à domicile en passant par les nouvelles formes de promotion des moyens de transport durables. L'Europe a une grande tradition d'innovation sociale en raison de sa société civile extrêmement développée et du fait qu'elle regorge d'entreprises sociales mais aussi de l'importance donnée à son modèle social. Malgré cette tradition, l'innovation sociale n'est que peu présente dans cette année européenne 2009.

Le développement actuel de l'innovation sociale s'expliquerait, en partie, par le contexte technologique et sociologique actuel : d'une part, les nouvelles technologies de l'information suppriment les obstacles (financiers et temporels) et sont organisées de manière horizontale en réseau, d'autre part, l'individu s'exprime dans sa particularité comme force motrice dans le groupe.

La Commission, qui voit dans l'innovation sociale un facteur de croissance durable, de création d'emplois et de renforcement de la compétitivité, entend continuer à la soutenir par le biais de différents programmes et des fonds structurels, et elle compte encourager la création de réseaux de réflexion et d'échange de bonnes pratiques ; de plus elle examine les moyens de donner une plus grande place à l'innovation sociale dans l'agenda social renouvelé.

L'innovation sociale est fortement liée aux initiatives d'expérimentation sociale⁹. Cette dernière s'inscrit dans le prolongement de la promotion de l'innovation locale dans le cadre de la politique européenne de cohésion socio-économique et du Fonds Social Européen. Elle est la marque de la volonté de rechercher des voies alternatives de politiques plus efficaces et plus efficaces pour répondre aux nouveaux besoins sociaux. Dans un contexte de restrictions budgétaires, les États membres cherchent à créer un environnement favorable à l'innovation sociale. C'est ainsi qu'ont été mis en œuvre, dans plusieurs États, des initiatives locales de développement et d'emploi (ILDE), associant démarche de terrain, développement économique et création d'emploi.

Malgré ces réussites, les démarches d'innovation sociale uniquement basées sur des initiatives venues d'en bas sont limitées. Il est nécessaire pour celles-ci d'avoir un encadrement à un niveau politique plus élevé, qu'il soit national ou européen. De plus, ces innovations sociales se développent mieux si elles répondent à des besoins réels. Enfin, il s'agit de ne pas considérer l'innovation sociale comme un but en soi, mais plutôt comme un moyen d'atteindre davantage de qualité et de productivité. L'innovation sociale vise à améliorer les résultats des services fournis et à accroître l'efficacité économique. C'est donc

⁹ *Les expérimentations sociales en Europe : Vers une palette plus complète et efficace de l'action communautaire en faveur de l'innovation sociale*, Marjorie JOUEN, Notre Europe

une démarche vectrice d'un gain économique qui a comme objectif de répondre à des carences de la part des politiques sociales.

De plus, l'innovation sociale ne se limite pas seulement à la volonté de réduire de la pauvreté. Elle concerne, d'une part, tout le domaine social : l'intégration des groupes cibles défavorisés sur le marché du travail, le développement de liens entre différentes facettes du marché du travail (éducation, formation, migration), l'adaptation de secteurs économiques spécifiques (économie sociale, services aux personnes, PME), l'amélioration de la qualité de l'environnement de travail, le développement de nouvelles synergies sociales au niveau local et régional, la mise en place de structures de transition vers l'emploi. Elle inclut également la réorganisation des conditions de travail et de production. L'expérimentation apparaît comme une démarche de rationalisation de la conduite de l'innovation et un instrument permettant de fonder les réformes sociales sur des données incontestables. Pour finir, l'expérimentation se rapproche du soutien aux initiatives locales qui s'appuie sur l'innovation produite par les acteurs de terrain, des programmes de soutien aux actions innovatrices (projets-pilotes) et des programmes d'initiative communautaire.

Ce développement des expérimentations sociales coïncide avec la montée en puissance de la stratégie européenne pour l'emploi et son intégration dans la Stratégie de Lisbonne ainsi qu'avec le FSE et le programme d'initiative communautaire EQUAL¹⁰, instrument qui s'inscrit dans une logique de renouvellement des politiques. Toutefois, sans être formellement exclue du champ des programmes régionaux, l'innovation sociale tend à être éliminée au profit de l'innovation technologique.

- Innovation environnementale :

L'Union européenne s'est dotée dès 2001 d'une stratégie pour le développement durable, afin de compléter la stratégie de Lisbonne. Cette stratégie, faisant suite à la communication de la Commission européenne intitulé « Développement durable en Europe pour un monde meilleur : stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable », proposait des mesures pour répondre aux menaces qui pèsent sur notre qualité de vie, notamment des questions telles que le changement climatique, la pauvreté et les risques sanitaires émergents.

La Commission, qui s'est également engagée à promouvoir le développement durable à l'échelle mondiale, a adopté en février 2002 un deuxième document portant sur la politique extérieure : « Vers un partenariat mondial pour un développement durable ». Suite à cela, l'UE a mis en œuvre des initiatives et actions en faveur du développement durable. Jusqu'à présent cette stratégie n'a pas permis une véritable prise en compte du développement durable par les acteurs européens. Cela est sans doute lié au fait que la compétitivité économique continue à être considérée comme présumé à l'action environnementale, et non comme un élément complémentaire.

¹⁰ Le programme EQUAL dont l'un des six principes clés est l'innovation qui consiste à explorer et tester, dans les politiques de l'emploi et de la formation, des approches innovantes, en termes d'objectifs poursuivis, de méthodes utilisées ou de systèmes de mise en œuvre. http://ec.europa.eu/employment_social/equal/

Au niveau européen, la protection de l'environnement, une des trois facettes de la notion de développement durable, est régie par les plans d'action environnementaux. Cette politique communautaire laisse une grande liberté aux États membres en matière environnementale pour appliquer la législation européenne et pour financer des initiatives dans ce domaine.

La grande majorité des actions d'innovation environnementale ne sont donc pas menées au niveau européen, en raison du faible du budget communautaire en la matière. Nous pouvons citer en exemple le financement des éco-innovations qui dépend uniquement des montants alloués pour l'environnement au sein du 7e PC-RDT (2007-2013) et des prêts accordés par la Banque européenne d'investissements (BEI). Ce sont donc principalement les États membres qui s'engagent à faire des dépenses pour les éco-innovations. Pourtant, dans le contexte actuel de la crise, à la fois environnementale et économique, l'innovation environnementale est indispensable.

Le chiffre d'affaires de l'UE dans le secteur de l'éco-innovation est estimé à environ 227 milliards d'euros pour l'année 2006, et ce secteur emploie plus de 2,2 millions de personnes. L'UE est en position de leader sur les marchés de l'énergie éolienne, du traitement de l'eau et de celui des déchets. Le développement des éco-innovations est indispensable à l'économie européenne. En effet, les gains commerciaux dans ce secteur durant les années à venir seront très importants. Mais il faut, pour en bénéficier, réussir à réconcilier protection environnemental et compétitivité des entreprises. Il revient donc à l'UE d'inciter ses partenaires commerciaux à intégrer la valeur de l'environnement dans les échanges de biens et de services afin d'envoyer un signal indispensable pour que les entreprises puissent continuer à investir dans ce domaine, et espérer réaliser des économies d'échelle en dehors du marché européen.

Conclusion

L'année européenne de la créativité et de l'innovation a été lancée sur fond de crise économique internationale. L'UE doit, dans ce contexte, trouver des moyens originaux, créatifs et innovants pour répondre aux besoins sociaux, économiques et environnementaux. De plus, il s'agit de rendre la science plus attrayante aux jeunes et aux femmes de manière à renforcer la capacité d'innovation dans le futur. En effet, il y a un besoin de plus en plus important de personnel formé dans les domaines de la technologie scientifique et de l'ingénierie. Et, de trop faibles budgets en recherche et développement pourraient menacer la compétitivité de l'UE. Actuellement, les dépenses totales de l'UE en sont à 1,84 % du PIB depuis 2005, ce qui est loin derrière les Etats-Unis (2,6 % du PIB), le Japon et la Corée du Sud (dont les budgets sont respectivement passés, entre 2000 et 2006, de 3,04% à 3,39% et de 2,39% à 3,23%). De même, le secteur de la haute technologie représente 12 % du PIB de l'UE, alors qu'aux Etats-Unis, ce chiffre s'élève à 18 %. Enfin, bien qu'il soit nécessaire de valoriser l'innovation, il ne faut pas que celle-ci soit faite à tout prix mais régulée : on pense ici aux secteurs pharmaceutiques et chimiques qui, dans leur innovation, sont régulés en vertu du principe de précaution et des questions éthiques que cela peut soulever.

Mais, comme nous l'avons vu, l'UE se donne les moyens de développer durablement l'innovation et la créativité au travers de ses politiques régionales et de ses programmes-cadres. Et au travers des différentes actions proposées dans le contexte de cette année, l'UE a la capacité de sensibiliser ses citoyens à l'importance fondamentale du rôle de l'innovation et de la créativité dans le développement d'une économie de la connaissance.

Si l'accent est mis sur l'innovation et la créativité cette année, c'est parce qu'il s'agit d'une volonté à long terme de renforcer des objectifs déjà définis depuis plus de dix ans dans un cadre plus large ; cette année européenne n'est donc pas une année de plus. Bien que l'accent soit mis en particulier sur les politiques régionales et les programmes-cadres en matière de recherche et développement, nous avons vu que la formation est également un pilier pour l'avenir de l'innovation en UE.

Annexe

Liste complète des précédentes années européennes :

1983 des PME et de l'artisanat

1984 de l'Européenne et de l'Européen

1985 de la musique

1986 de la sécurité routière

1987 de l'environnement

1988 du cinéma et de la télévision

1989 de l'information sur le cancer

1990 du tourisme

1992 pour la sécurité, l'hygiène et la santé sur le lieu de travail

1993 des personnes âgées et de la solidarité entre les générations

1994 de la nutrition et de la santé

1995 du jeune conducteur

1996 de l'éducation et de la formation tout au long de la vie

1997 contre le racisme et la xénophobie

1998 de la démocratie locale et régionale

1999 de la lutte contre la violence à l'égard des femmes

2001 : des langues (dans le cadre du Livre Blanc "Enseigner et apprendre : Vers la société cognitive")

2003 : des personnes handicapées (dans le cadre de la "déclaration de Madrid" : "Non-discrimination plus Action positive font l'inclusion sociale")

2004 : de l'éducation par le sport (dans le cadre de la déclaration annexée au traité d'Amsterdam définissant le sport comme « ferment de l'identité des peuples »)

2005 : de la citoyenneté par l'éducation (dans le cadre du projet sur l'éducation à la citoyenneté démocratique du Conseil de l'Europe)

2006 : de la mobilité des travailleurs (dans le cadre de la « stratégie de Lisbonne » pour la croissance et l'emploi de l'Union européenne)

2007 : de l'égalité des chances pour tous (dans le cadre du Livre vert de la Commission "Egalité et non-discrimination dans l'Union européenne élargie" en 2004)

2008 : du dialogue interculturel (dans le cadre des programmes Erasmus, Leonardo Da Vinci, Jeunesse et Culture)